

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01225 Numéro SIREN : 493 073 373 Nom ou dénomination : A.MTEC CONSEIL
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2022 sous le numéro de dépôt 14607

A.MTEC CONSEIL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 500 000.00 €

Siège social : 24 rue des Perreyeux - BAT A 4ème étage

CS 10006

49801 TRELAZE CEDEX 1

493 073 373 RCS ANGERS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 31 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Et le trente et un octobre, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Bertrand GACHET préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 5 000 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du directeur général,
- Nomination d'un directeur général délégué,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture de son rapport.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Sur la proposition du président, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général en remplacement de Monsieur Michel TOUCHARD, démissionnaire :

- la société YJA,
société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros,
dont le siège est à ANGERS (Maine et Loire) 33 rue du Maine,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ANGERS sous le numéro 491 476 321,

afin d'assister le président et pour une durée équivalente à celle du mandat de ce dernier.

Dans le cas où Monsieur Bertrand GACHET viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, la société YJA conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, la société YJA, est investie des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

L'assemblée générale décide que la rémunération de la société YJA sera fixée dans une décision ultérieure.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition du président, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général délégué :

- Monsieur Michel TOUCHARD, né le 26/07/1952 à MONTREUIL-JUIGNE (49),
Demeurant 33 Rue du Maine, 49100 ANGERS ;

afin d'assister le président et le directeur général, sans limitation de durée.

Le nouveau directeur général délégué, Monsieur Michel TOUCHARD est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société, et il sera notamment en charge de l'animation commerciale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

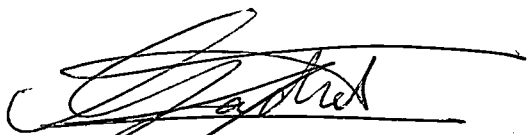
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les directeurs généraux.



Le président
M. Bertrand GACHET

Le Directeur Général
La société YJA

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général



Le Directeur Général Délégué
M. Michel TOUCHARD

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué

